

Délibération n° 2015-06-23-201

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 23 Juin 2015

OBJET :

Remplacement de Monsieur Pierre Gosnat
représentant de la Communauté d'agglomération Seine Amont au comité stratégique de la
Société du Grand Paris

Exposé des motifs

L'article 8 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit la création d'un comité stratégique auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, composé notamment d'un représentant de chacune des communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans l'emprise des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris,

Par délibération du 23 juin 2014, Pierre Gosnat et Jean-Marc Bourjac avaient été désignés pour représenter la communauté d'agglomération respectivement comme titulaire et suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé des motifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 8 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris

Vu la délibération n°2014-06-23-123 désignant les représentants au comité stratégique de la Société du Grand Paris et suite à l'élection d'un nouveau président en date du 9 février 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide

Article 1 : Désigne Michel Leprêtre en qualité de représentant titulaire de la communauté d'agglomération Seine Amont au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Article 2 : Désigne Jean-Marc Bourjac comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération Seine Amont au comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Communauté d'agglomération Seine-Amont' around the perimeter and 'Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)' at the bottom. There are small stars on either side of the bottom text.